

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3675

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sécurité routière - Attribution d'une subvention à l'association Réagir - L'enfant et la rue

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3675

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Sécurité routière - Attribution d'une subvention à l'association Réagir - L'enfant et la rue**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La rue est un espace public où différentes mobilités se côtoient quotidiennement : automobiliste, bus, cycliste, piéton, etc. Chaque usager doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation de chacun, dans le respect du code de la route, et le partage de la rue. Étant les plus vulnérables, la vigilance doit être accrue pour les piétons. Cette attention nécessite que leurs sens soient habitués aux spécificités et risques de la circulation en milieu urbain. Regarder, écouter, réagir pour percevoir les dangers s'apprend, notamment aux plus jeunes.

L'association Réagir - L'enfant et la rue est une association dont l'objet est la sensibilisation des parents, des éducateurs, des enfants mais aussi des conducteurs de véhicules à la sécurité des déplacements des jeunes dans la rue. Cette association a été subventionnée dès sa création en 1993 par le Conseil général du Rhône puis par la Métropole de Lyon.

II - Objectifs

Depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine de Lyon, puis la Métropole œuvre pour une ville plus apaisée et veille à développer des espaces publics conviviaux et plus adaptés au déplacement des enfants (zones à circulation apaisée, avancées de trottoirs, sécurisation des abords des écoles, etc.).

Dans la continuité du plan modes doux de 2009, la Métropole s'est engagée, par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis de développement de la pratique du vélo et de la marche, ce plan prévoit, notamment, un volet consacré à la communication et concertation en partenariat, notamment, avec le monde associatif.

Par délibération du Conseil n° 2017-1738 du 6 mars 2017, la Métropole a émis un avis favorable au projet de révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise arrêté par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Celui-ci a notamment l'objectif de réduire de moitié le nombre de tués et de blessés graves liés aux accidents de la circulation sur le territoire du PDU d'ici 2030, en particulier parmi les usagers des modes actifs.

III - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

En 2019, le programme d'actions proposé par l'association Réagir - L'enfant et la rue développera, notamment, les actions suivantes :

- éducation, dès le plus jeune âge, des enfants, à savoir bien marcher et traverser correctement pour être un piéton averti et éviter les pièges potentiels de la circulation en ville,
- sensibilisation des adultes à la prévention des accidents de la circulation et au partage de la rue,
- développer le "diagnostic en marchant" afin de repérer et d'informer les gestionnaires des espaces publics des situations dangereuses identifiées pour les piétons.

Budget prévisionnel 2019 de l'association Réagir - L'enfant et la rue

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats, consommation			
matières et fournitures	400	subvention Métropole	900
entretien	750	subvention Ville de Lyon	5 335
assurance	200	dons	200
études et recherches	300		
divers	200		
honoraires	100		
information-communication	1 000		
transports/déplacements	1 500		
Poste et Télécom	800		
cotisations	400		
impôts et taxes	380		
frais de formation (bénévoles)	405		
Total général	6 435	Total général	6 435

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 900 € au profit de l'association Réagir - L'enfant et la rue pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 € au profit de l'association Réagir - L'enfant et la rue pour l'année 2019.

2° - La dépense correspondante, soit 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P09O5349.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.